



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2015

FICHE n° 25
GPSO – Le projet de la LIGNE A GRANDE VITESSE
en Tarn-et-Garonne

Service émetteur : Direction Départementale des Territoires

Coordonnées du service : Service Connaissance et Aménagement durable des Territoires

Personne à contacter : Mme Belloc Marilynne

Rappel : 29 communes de notre département sont concernées par la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse pour 70 km de ligne nouvelle.

I – Les conclusions de l'enquête d'utilité publique

La Commission d'enquête a émis un avis défavorable sur la déclaration d'utilité publique du projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et favorable avec réserves sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes et intercommunalités.

La Commission d'enquête a aussi émis un avis défavorable pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (de Saint-Jory à Toulouse-Matabiau sur 19 km),

Pour rappel, les conclusions du rapport d'enquête mettent notamment en avant, pour les lignes nouvelles, une rentabilité socio-économique insuffisante ainsi qu'un financement public incertain.

En date du 8 juin 2015, le Préfet de Région a adressé un courrier aux collectivités du Grand Sud-Ouest en les invitant à lui communiquer les observations que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourraient appeler afin d'alimenter la contribution du préfet coordonnateur de l'enquête publique. Plusieurs collectivités de Midi-Pyrénées ont exprimé leur soutien « plein et entier » au projet GPSO.

Les conséquences : quelle suite au projet ?

Sur le plan strictement réglementaire, la procédure pour la ligne nouvelle se poursuit et le gouvernement dispose d'un délai de 18 mois après la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 8 juin 2016 pour se prononcer, après avis du Conseil d'Etat, sur la **déclaration d'utilité publique du projet**. Le respect de cette procédure impose aujourd'hui l'absence de toute conclusion prématurée tirée de l'avis de la commission d'enquête publique.

II – Le calendrier du projet

- **juillet 2015** : remise du mémoire de SNCF Réseau en réponse aux observations de la commission d'enquête,
- **26 septembre 2015** : annonce par Alain Vidalies, secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, de la **décision du Gouvernement de poursuivre les procédures devant conduire à la déclaration d'utilité publique des projets de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax**,
- **octobre-novembre 2015** : transmission aux collectivités concernées des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme,
- **automne 2015** : saisine du Conseil d'Etat,
- **au plus tard le 8 juin 2016** : **déclaration d'utilité publique du projet (DUP)**.

III – Les acquisitions foncières anticipées des habitations

Le dispositif d'acquisition de bien bâtis prioritaires avant la DUP visant à répondre à la situation difficile de certains propriétaires se trouvant dans l'obligation de vendre rapidement leur bien et ne pouvant le faire en raison de l'existence du projet d'expropriation, se poursuit.

Le Comité Technique Foncier (CTF) a été mis en place dans le département, composé de représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental et de RFF (financeurs du programme). Co-présidé par le Président du Conseil Départemental et du Préfet (secrétariat par RFF), son rôle est de définir et d'orienter les actions à mener en matière d'anticipation foncière.

L'enveloppe budgétaire de 2,3 M€ pour le département, financée à hauteur de 25 % par chacun des financeurs, a permis de réaliser 8 acquisitions ; l'enveloppe est consommée dans sa quasi-totalité.

- **les réserves foncières agricoles** : environ 70 hectares sont stockés par la SAFER à proximité du projet afin de faciliter, le moment venu, la restructuration des propriétés et exploitations agricoles concernées par les futures emprises.

IV - Le Comité gare

La commune de Bressols et plus largement la communauté d'agglomération du Grand Montauban accueilleront la future gare LGV, à l'intersection de la ligne ferroviaire actuelle, permettant ainsi de réaliser un complexe gare LGV/TER.

Un **comité gare** a été créé par le Préfet en juillet 2011 ; lors de son installation deux ateliers ont été mis en place : l'atelier « aménagement du territoire » et l'atelier « déplacements ». Les réflexions doivent se poursuivre.